

## **Bourses de la Direction de la Recherche et de l'Innovation du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de- Montréal (DREI du CIUSSS NIM)**

Plusieurs bourses sont offertes aux étudiant.e.s de la DREI du CIUSSS NIM afin de reconnaître l'excellence de leur dossier et leur permettre d'acquérir une formation en recherche. La remise de ces bourses est possible grâce au soutien financier de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (HSCM).

- Bourses d'excellence:
  - Maîtrise (7 500\$)
  - Doctorat clinique en psychologie (D.Psy) (7 500\$)
  - Doctorat (Ph.D) (10 000\$)
- Bourses de congrès (entre 250\$ et 750\$)

Grâce à des dons amassés en l'honneur de Madame Christiane Manzini, une bourse de 1300\$ visant à soutenir un.e étudiant.e de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle ou d'un.e stagiaire postdoctoral.e à concilier famille et études est également offerte.

### **Bourses d'excellence**

**Date limite : Lundi, le 23 juin 2025 (16h00)**

#### **Objectif**

Les Bourses d'excellence s'adressent aux étudiant.e.s inscrit.e.s à un programme de maîtrise, de doctorat clinique en psychologie ou de doctorat dont le projet se déroule au CIUSSS NIM sous la direction d'un.e chercheur.se actif.ve<sup>1</sup> au CIUSSS NIM. L'objectif premier de ces bourses est de reconnaître l'excellence du dossier des étudiant.e.s et de servir de levier à l'obtention de financement externe.

**Montant de la bourse (le nombre et le montant des bourses peuvent varier selon les montants disponibles annuellement)**

---

<sup>1</sup> Chercheur.se actif.ve : chercheur.se associé.e ou régulier.ère avec priviléges de recherche au CIUSSS NIM

- Maîtrise : 7 500\$
- D. Psy: 7 500\$
- Doctorat : 10 000\$

## Durée

Les bourses d'excellence sont d'une durée maximale de douze (12) mois, non renouvelable. La bourse sera active du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026. La bourse prend fin lorsqu'une de ces situations se présente:

- Au dépôt final du mémoire ou de la thèse;
- Au départ de la DREI du CIUSSS NIM;
- À la date de fin prévue de la bourse.

## Critères d'éligibilité

- Être inscrit à titre d'étudiant.e gradué.e à la DREI du CIUSSS NIM au moment du dépôt de son dossier (à l'exception des étudiants commençant à la session d'automne)
- Être inscrit.e depuis moins de 1 an dans un programme de maîtrise ou de doctorat clinique en psychologie (D. Psy) ou être inscrit.e depuis moins de 2 ans à un programme de doctorat dans une université du Québec au moment de recevoir la bourse.
- Le projet de recherche de l'étudiant.e doit inclure une collecte ou une analyse de données de recherche.
- Le.chercheur.se responsable de la personne candidate doit être membre actif à la DREI du CIUSSS NIM.

Pour toutes les personnes candidates éligibles:

- Démontrer qu'au moins une demande de bourse a été soumise à un organisme subventionnaire provincial (FRQ) ou fédéral (IRSC, CRSH, CRSNG) ou s'engager à soumettre au prochain concours<sup>2</sup>.
- Effectuer ses travaux sur l'un des sites du CIUSSS NIM.

Ne sont pas éligibles :

- Les résident.e.s en médecine ;
- Les étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse d'internat clinique ;
- Les étudiant.e.s ne réalisant pas de projets de recherche dans le cadre de leurs études (e.g. essais, revues de littérature, étude de cas) ;

---

<sup>2</sup> Seulement pour les étudiant.e.s éligibles à ces concours. Les étudiant.e.s qui n'ont pas leur résidence permanente ne sont pas éligibles à ces bourses, de même que les étudiant.e.s au D.Psy.

- Les étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire provincial (FRQ) ou fédéral (IRSC, CRSH, CRSNG) ou une bourse nominative<sup>3</sup>

**Note aux chercheur.se.s :**

- Un.e chercheur.se du CIUSSS NIM ne pourra pas présenter plus de deux dossiers pour les bourses d'excellence, annuellement. Si plus de 2 dossiers sont soumis pour ce concours, tous les dossiers soumis seront exclus du concours. Le Comité d'évaluation des Bourses ne prend pas la responsabilité de choisir parmi les dossiers soumis.
- La Direction de la recherche et de l'innovation recommande fortement qu'un montant au moins égal au montant de la Bourse obtenue soit accordé à titre de complément financier. Ce complément financier doit provenir des fonds de recherche de la chercheuse ou du chercheur responsable de la personne candidate.
- Dans la lettre de recommandation de la chercheuse ou du chercheur responsable de la personne candidate, le montant qui sera donné comme complément financier doit être inscrit. Dans le cas où le.la chercheur.se responsable de l'étudiant.e n'est pas en mesure de donner un montant au moins égal à la bourse, une justification doit être donnée et un montant alternatif doit être proposé.

**Obligations liées au programme de Bourses**

- Les récipiendaires des bourses d'excellence doivent obligatoirement présenter leur projet de recherche (de préférence par présentation orale) lors de la *Journée annuelle de la recherche* du CIUSSS NIM suivant l'obtention de la bourse.
- Les bourses d'excellence doivent obligatoirement être payées directement aux étudiant.e.s par le compte budgétaire des Bourses géré par la DREI.
- En aucun cas, une bourse d'excellence ne peut être jumelée à une bourse d'un organisme subventionnaire provincial (FRQ) ou fédéral (IRSC, CRSH, CRSNG). Les récipiendaires ont l'obligation d'informer leur chercheur.se responsable le service des ressources humaines de la DREI ([rh.cr.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rh.cr.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca)) et le Guichet unique de la recherche de la DREI ([appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca)) de l'obtention d'une telle bourse afin que les versements de la Bourse d'excellence cessent à la date de l'obtention de la bourse nominative. Si les versements de la bourse d'excellence sont terminés, les récipiendaires doivent tout de même en informer le centre de recherche afin de documenter l'effet levier des bourses internes.
- Toute publication, y compris un mémoire ou une thèse, résultant du travail accompli pendant la durée de la bourse devra reconnaître le soutien financier de la part de la Fondation de l'HSCM.

---

<sup>3</sup> Une bourse nominative est une bourse d'une valeur de 10 000\$ ou plus pour les personnes candidates aux bourses des cycles supérieurs et de 25 000\$ ou plus pour les personnes candidates à la bourse postdoctorale. La valeur d'une bourse obtenue est le seul critère pour qualifier une bourse comme étant nominative. La source de financement (p. ex. organisme subventionnaire, fondation, université) n'est pas considérée.

- Fournir une preuve d'inscription valide au trimestre d'automne, d'hiver et d'été. Si l'étudiant ne remet pas sa preuve d'inscription, la bourse sera suspendue et un remboursement pourrait être demandé pour la portion de bourse versée depuis le début du trimestre.

## Évaluation des candidatures

- Les bourses d'excellence seront accordées au mérite selon le dossier présenté et en se basant sur la grille d'évaluation pour ce concours.
- Un.e étudiant.e ne peut obtenir une bourse d'Excellence deux fois au cours de son programme d'étude.
- La priorité sera donnée aux nouvelles candidatures et qui dépassent la cote de qualité établie par le Comité d'évaluation des Bourses. Les dossiers des personnes candidates qui ont déjà obtenu une Bourse d'Excellence du CIUSSS NIM (pour un autre diplôme) seront aussi considérés, mais non priorisés.
- Les récipiendaires du concours de bourses seront connus par courriel 29 août 2025 et une remise officielle est prévue à la Journée annuelle de la recherche.

## Présentation du dossier de candidature

Le.la candidat.e doit soumettre, dans **un seul courriel**,

- Le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, en format PDF
- Le dossier de candidature, regroupé en un seul document PDF, comprenant :
  - Une copie des relevés de notes (doctorat, maîtrise et baccalauréat).
  - Une preuve de soumission à un concours de bourses d'un organisme subventionnaire provincial (FRQ) ou fédéral (IRSC, CRSH, CRSNG), si applicable.
  - Pour les articles scientifiques soumis, fournir les preuves de soumission.
  - Pour les bourses déclinées ou refusées, fournir les preuves de l'obtention de la bourse déclinée. Le fait d'avoir obtenu cette bourse sera considéré dans l'évaluation de la candidature.

Pour chaque dossier de candidature, une attestation de la chercheuse ou du chercheur responsable (format PDF), doit être envoyée séparément par le.la signataire. Cette attestation confirme que la personne candidate respecte l'ensemble des critères d'éligibilité et inclut le montant et la justification du complét financier qui sera versé aux récipiendaires.

Seuls les dossiers avec tous les documents requis seront retenus pour évaluation.

Le formulaire d'inscription, le dossier de candidature (un seul document en format PDF) ainsi que l'attestation de la chercheuse ou du chercheur responsable (format PDF) devront être envoyés à l'adresse courriel suivante : [appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca).

# **Concours Bourses de congrès**

**Dates limites : Lundi, le 23 juin 2025 (16h00) et  
Lundi, le 1er décembre 2025 (16h00)**

## **Objectif**

Les concours pour les Bourses de congrès de la Direction de la Recherche et de l’Innovation du CIUSSS NIM visent à promouvoir la participation active (présentation par affiche ou orale) des étudiants à des congrès d’envergure provinciale, nationale et internationale, et ce, afin de permettre la présentation de leurs travaux de recherche. Les fonds permettant d’offrir ces bourses proviennent de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Le maximum disponible annuellement pour les bourses de congrès est de 7 500\$.

## **Montant**

Le montant des bourses est réparti sur trois niveaux :

- 250\$ pour un congrès au Québec
- 500\$ pour un congrès au Canada (hors province du Québec)
- 750\$ pour un congrès à l’international

## **Date des concours pour l’année 2025-2026**

Concours Printemps :

- Date limite d’application : 23 juin 2025
- Congrès éligible : entre le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et le 31 décembre 2025

Concours Automne :

- Date limite d’application : 1<sup>er</sup> décembre 2025
- Congrès éligible : entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 30 juin 2026

## **Critères d’éligibilité**

- Être inscrit à titre d’étudiant.e gradué.e, de stagiaire postdoctoral.e, de résident.e en médecine ou de fellow à la DREI du CIUSSS NIM.
- Être inscrit.e dans l’université où le.la chercheur.se responsable de la personne candidate a son affiliation principale comme professeur.e.
- Le.la chercheur.se responsable de la personne candidate doit être membre actif<sup>4</sup> à la DREI du CIUSSS NIM.
- Effectuer ses travaux sur l’un des sites du CIUSSS NIM.

---

<sup>4</sup> Chercheur.se actif.ve : chercheur.se associé.e ou régulier.ère avec priviléges de recherche au CIUSSS NIM

- Ne pas avoir obtenu la bourse de congrès lors du précédent concours.
- Ne peut pas obtenir une bourse de voyage plus de deux fois au cours de son programme d'étude.

### Dépenses admissibles

- Frais d'inscription
- Frais de transport
- Frais d'hébergement
- Frais pour repas non couverts par les frais d'inscription au congrès en fonction des per diem admissibles (excluant l'alcool)

### Obligations liées au programme de Bourses

- Les récipiendaires des bourses de congrès doivent obligatoirement présenter leur projet de recherche lors de la *Journée annuelle de la recherche* du CIUSSS NIM suivant l'obtention de la bourse.
- Les récipiendaires devront reconnaître le soutien financier de la part de la Fondation de l'HSCM.
- Les factures originales ainsi que les cartes d'embarquement pour les vols d'avion sont requises pour le remboursement.
- Les bourses de congrès doivent obligatoirement être payées directement aux étudiant.e.s par le compte budgétaire des Bourses géré à la DREI du CIUSSS NIM.

### Évaluation des candidatures

- Les bourses de congrès seront accordées au mérite selon le dossier présenté et en se basant sur la grille d'évaluation pour ce concours.
- L'envergure du congrès est un critère d'évaluation. La priorité est accordée aux congrès internationaux, ensuite les congrès nationaux et finalement les congrès provinciaux.
- Au terme de l'évaluation des dossiers de candidatures, les résultats seront transmis par courriel aux dossiers gagnants.

### Présentation du dossier de candidature

Le la candidat.e doit soumettre, dans **un seul courriel**,

- Le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, en format PDF
- Le dossier de candidature, regroupé en un seul document PDF, comprenant :
  - Une copie des relevés de notes (relevés de notes de doctorat, maîtrise, baccalauréat).
  - La preuve d'inscription au congrès (peut être fournie plus tard si non disponible lors de la demande).
  - La confirmation de la présentation au congrès (affiche ou orale) (peut être fournie plus tard si non disponible lors de la demande).

Seuls les dossiers avec tous les documents requis seront retenus pour évaluation.

Le formulaire d'inscription et le dossier de candidature doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante : [appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca).

# **Concours Bourse Christiane-Manzini**

**Date limite : Lundi, le 23 juin 2025 (16h00)**

## **Objectif**

En l'honneur de Christiane Manzini, des dons ont été amassés pour les étudiant.e.s en recherche du CIUSSS NIM. Ces dons visent à soutenir un.e étudiant.e de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle ou d'un.e stagiaire postdoctoral.e à concilier famille et études.

## **Montant de la bourse**

- 1300\$

## **Critères d'éligibilité**

- Être inscrit à titre d'étudiant.e gradué.e ou de stagiaire postdoctoral.e à la DREI du CIUSSS NIM.
- Être inscrit.e dans l'université où le.la chercheur.se responsable de la personne candidate a son affiliation principale comme professeur.e.
- Le projet de recherche de l'étudiant.e doit inclure une collecte de données de recherche.
- Le.la chercheur.se responsable de la personne candidate doit être membre actif<sup>5</sup> à la DREI du CIUSSS NIM.

Pour toutes les personnes candidates éligibles :

- Effectuer ses travaux sur l'un des sites du CIUSSS NIM.

Ne sont pas éligibles :

- Les résident.e.s en médecine ;
- Les étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse d'internat clinique ;
- Les étudiant.e.s qui ne réalisent pas de projets de recherche dans le cadre de leurs études.
- Les étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire provincial (FRQ) ou fédéral (IRSC, CRSN, CRSNG).
- Dans l'éventualité que l'étudiant.e soit sélectionné pour une bourse d'excellence ou Christiane Manzini dans le présent concours, l'étudiant.e ne peut que conserver une des deux bourses. Les bourses ne sont pas cumulables lors d'un même concours.
- Un.e étudiant.e ne peut obtenir la bourse Christiane-Manzini deux fois au cours de son programme d'étude.

---

<sup>5</sup> Chercheur.se actif.ve : chercheur.se associé.e ou régulier.ère avec priviléges de recherche au CIUSSS NIM

Note aux chercheur.se.s :

Un.e chercheur.se du CIUSSS NIM ne pourra pas présenter plus d'un dossier pour le « Concours Bourse Christiane-Manzini » annuellement. Si plus d'un dossier est soumis pour ce concours, tous les dossiers soumis seront exclus du concours. Le Comité d'évaluation de la Bourse Christiane-Manzini ne prend pas la responsabilité de choisir parmi les dossiers soumis.

## Obligations liées au programme de la Bourse Christiane-Manzini

- La Bourse Christiane-Manzini doit obligatoirement être payée directement à l'étudiant.e par le compte budgétaire de la Bourse Christiane-Manzini géré par la DREI.

## Évaluation des candidatures

- Le critère d'évaluation principal pour la bourse Christiane-Manzini est la justification de l'étudiant.e ou du stagiaire post-doctoral.e du besoin d'une aide financière pour concilier ses obligations familiales et ses études.
- La bourse sera accordée selon le dossier présenté et en se basant sur la grille d'évaluation pour ce concours.
- Le ou la récipiendaire du concours de la bourse sera annoncé.e par courriel le 29 août 2025.

## Présentation du dossier de candidature

Le.la candidat.e doit soumettre, dans **un seul courriel** :

- Le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, en format PDF
- Le dossier de candidature, regroupé en un seul document PDF, comprenant :
  - Une copie des relevés de notes (relevés de notes de doctorat, maîtrise, baccalauréat).
  - Pour les articles scientifiques soumis, fournir les preuves de soumission.
  - Pour les bourses déclinées ou refusées, fournir les preuves de l'obtention de la bourse déclinée. Le fait d'avoir obtenu cette bourse sera considéré dans l'évaluation de la candidature.

Le.la chercheur.se responsable, doit soumettre dans **un seul courriel** :

- Une lettre de recommandation (format PDF)
- Une attestation de la chercheuse ou du chercheur responsable qui confirme que la personne candidate respecte l'ensemble des critères d'éligibilité.

Seuls les dossiers avec tous les documents requis seront retenus pour évaluation.

Le formulaire d'inscription, le dossier de candidature (un seul document en format PDF), la lettre de recommandation ainsi que l'attestation de la chercheuse ou du chercheur responsable (format PDF) devront être envoyés à l'adresse courriel suivante : [appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:appui.recherche.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca)



La formation de Christiane Manzini en assistanat de recherche (pharmacologie-bactériologie-pathologie) a eu lieu au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) à Lausanne, Suisse. Elle est arrivée au Québec en 1969 et elle a travaillé comme technicienne de recherche au Royal Victoria Hospital de Montréal et en néphrologie au département de physiologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. À partir de 1982 elle a œuvré au Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré avec les Dr Daniel Bichet en néphrologie et avec le Dr Jacques Montplaisir ainsi qu'avec son conjoint Gilles Lavigne, comme assistante de recherche en sommeil-douleur et bruxisme. Elle a aussi été assistante en biochimie pour les dosages d'endorphines dans des projets douleurs au F Edward Hébert School of Medicine (USUHS) au Maryland, USA, pendant près de 2 ans au milieu des années 1980.

Maman de 2+1 enfants (Séverine, Régis et Marijulie) et grand maman de Louca, voyageuse curieuse dévoreuse de par le monde, planteuse d'arbres (plus de 30,000), elle détenait aussi une formation collégiale en création de bijoux. Christiane a collaboré à une école d'été en joaillerie avec Josée Desjardins, une artiste reconnue. Pour elle l'Estrie était une petite Suisse, en plus doux, un endroit où elle se ressourçait, où elle partageait du temps avec sa famille et ses grandes amies (Marie-Colette, Sandra, Adeline, Jocelyne...), où elle créait en art et aussi en science.

Elle a pris sa retraite en 2015 avec un nœud au cœur. Pour elle le mentorat prenait plusieurs formes, on se devait tous de former les étudiants tout aussi bien en science qu'en mode de vie, on se devait de les appuyer lors des périodes difficiles et de questionnements professionnels. Elle était toujours disponible pour de longues discussions sur le sens de la vie et de la science. Nous devions tous être des modèles de rigueur, d'intégrité et d'innovation pour le bien des étudiants et des patients. Enfin, en mars 2016 elle nous a quitté suite à un cancer et jusqu'aux derniers moments de sa vie elle nous expliquait que nous n'avions pas terminé notre mission, soit de soulager les patients (oui la douleur et le sommeil...) et des les aider à avoir une meilleure qualité de l'expérience de vie en milieu hospitalier.

